Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260310-2026012612-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 10
Votants : 11

Délibération n°20260126_12

L'an Deux Mille vingt-six.
le 26 janvier 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2026
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, MM, HUGUENIN Hervé DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean., KERAVAL Jean-Paul, ALLAIN Mikaël., CASPAR Sandrine,
Absents : JAOUEN Virginie, Mr LE GALL Lionel.
Secrétaire de séance : Emmanuel Le Roy

12. Objet : convention d'accompagnement à la cyber sécurité :

Rapporteur : Madame le Maire.

Par délibération du 15 décembre 2021, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a validé Ia création d'une offre d'accompagnement é Ia cybersécurité.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a défini un cadre de prestations en matière de cybersécurité avec 1e Groupement d'intérêt Public SIB, domicilié a Rennes.

Le présent document présente les modalités d'actions, Ies responsabilités et les engagements entre MEGALIS BRETAGNE et la COLLECTIVITE bénéficiaire du service. Dans ce cadre |e GIP SIB agit pour le seul compte du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne en tant qu'opérateur technique desdites prestations.

L'accompagnement a Ia cybersécurité comprend deux parcours : -

Parcours 1 *i* Cyber Sensibilisation

- Accompagnement de sensibilisation, formation a destination de toutes les collectivités ;
- La réalisation d'une campagne phishing

- Parcours 2 *i* Cyber Sensibilisation enrichi à destination :
  - des communes < 3500 habitants
  - des EPCI < 20 000 habitants ;

En complément des actions du parcours cyber sensibilisation, ce parcours intègre :

- Un pré—audit du système d'information (état des lieux de I 'administration des serveurs internes, Ia gestion des postes de travail, Ia gestion des sauvegardes, et les serveurs externes)
- Des actions techniques de tests de vulnérabilité opérationnelles. A ce titre, celles-ci nécessitent Ie déploiement de matériel au sein du Système d'Information de Ia COLLECTIVITE.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260310-2026012612-DE

Les prestations porteront uniquement sur les équipements, services et données utilisés par la COLLECTIVITE d'un parcours d'accompagnement, à l 'exclusion de tout autre entité. Le parcours d'accompagnement évalue le cybersécurité des services de niveau de maturité global de la COLLECTIVITE (agent, élu et système d'information), et autant que faire ce peut définir des pistes d'améliorations, voire Ia préconisation des conditions de leurs mises en œuvre.

Après lecture de la convention, Madame Le Maire propose au Conseil de signer cette convention.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise Madame le Maire à signer la convention

Dit que cette convention sera jointe à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme à Laz le 27/01/2026
Le Maire,
Annick BARRE



Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.